

Les ZEP : bientôt vingt ans

L'éducation prioritaire

→ Les zones d'éducation prioritaire (ZEP) ont été lancées voici vingt ans en 1981, puis relancées en 1990 et encore en 1998. De 363 ZEP concernant 8 % des écoliers et 10 % des collégiens, on est passé à 784 zones ou réseaux d'éducation prioritaire (distinction opérée en 1998) concernant 15 % des écoliers et 18 % des collégiens. Cette évolution est discontinuée dans le temps, en particulier avec les deux relances, mais surtout dans l'espace, l'éducation prioritaire diminuant dans certaines académies et s'étendant fortement dans d'autres. La priorité accordée aux ZEP dans l'attribution des moyens s'est nettement accentuée au fil des années. Les parcours des élèves ont suivi l'évolution générale : les retards en CM2 et en sixième diminuent, le palier d'orientation en fin de cinquième disparaît. Les textes officiels sont en 1982 centrés sur « la construction de projet » ; en 1990, ils précisent l'organisation des ZEP, instituant un responsable de zone, un coordonnateur, un conseil de zone ; en 1998, ils affirment des priorités pédagogiques, en particulier le maintien des exigences et l'éducation à la citoyenneté ; des pôles d'excellence apparaissent et la recherche de la mixité sociale est recommandée.

Catherine MOISAN
IGEN,

alors chargée de mission auprès du Directeur
de la programmation et du développement

En 2001, la politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP) atteint vingt années d'existence. Le présent article résume rapidement quelques traits marquants de l'évolution des ZEP au cours de ces vingt années. Cette analyse repose sur deux sources :

- les textes officiels adressés aux recteurs ;
- les documents d'analyse statistique produits par le ministère de l'Éducation nationale.

Il est évident que tout ceci devrait être complété par un travail historique véritable reposant sur des sources plus diverses. Cependant, quelques évolutions peuvent être soulignées à partir de ces seules sources d'information.

La première partie montre comment s'est transformée la « carte » des ZEP au fil des années. La seconde partie traite des orientations pédagogiques de cette politique et des recommandations nationales en matière d'organisation.

Mais, tout d'abord, on peut résumer comme suit les grandes étapes de l'histoire des ZEP :

– **avant 1981** : pendant une vingtaine d'années, un débat d'abord associatif et pédagogique, puis syndical et enfin politique se fait jour en France sur la question des ZEP. A. BOURGAREL situe en mai 1969 le premier article sur les ZEP, à la suite du rapport PLOWDEN au Royaume-Uni.

– **de 1981 à 1984** : un télex du 3 juin 1981 annonce officiellement la création des ZEP par Alain SAVARY. Une circulaire suit, en juillet, et les premières ZEP se mettent en place à la rentrée 1981. Les ZEP voient le jour, portées par un collectif budgétaire de 11 625 emplois, clairement destiné à lutter contre les inégalités sociales. Suit, en décembre 1981, une circulaire beaucoup plus riche en termes pédagogiques et destinée à améliorer la détermination des zones. Dans la précipitation de 1981, les recteurs avaient défini 700 ZEP, soit 15 % des écoliers et collégiens.

À la rentrée 1982, le dispositif se resserre nettement : 363 ZEP. Des données intéressantes existent sur la réalité et l'évaluation des ZEP pendant cette période grâce aux travaux d'un groupe de pilotage national.

Pour mieux situer la naissance des ZEP, il convient de rappeler qu'en 1981, l'accès au baccalauréat est réservé au tiers d'une génération et que les élèves du cycle d'orientation du collège (quatrième et troisième) ne représentent encore que les deux tiers de ceux du cycle d'observation (sixième et cinquième). Durant cette période ont lieu d'intenses débats pédagogiques et des réformes fondamentales du système (rénovation des collèges et des lycées, des contenus d'enseignement, lois de décentralisation).

– de 1984 à 1990 : cette période se caractérise par le silence politique au niveau national. Mais les ZEP continuent à vivre. Le choix initial et fondamental de politique déconcentrée leur permet, en quelque sorte, de « résister » aux aléas de la politique nationale. Au même moment, la scolarisation et le niveau des études augmentent considérablement. En 1990, 56 % d'une génération a maintenant accès au niveau du baccalauréat.

– de 1990 à 1997 : c'est la première « relance » des ZEP au niveau national. La circulaire de février 1990 définit, comme objectif central, « l'amélioration significative des résultats scolaires des élèves », elle inscrit fortement la détermination des ZEP en cohérence avec les Développements sociaux des quartiers (DSQ) et clarifie l'organisation des zones. Un second texte important suit en décembre 1992, plus pédagogique.

Mais cette période est également marquée par une réflexion sur la carte des ZEP avec une première tentative d'harmonisation au niveau national (« taux-plafonds »). Et surtout, suite à la création de l'indemnité de sujétion spéciale, tous les enseignants de ZEP seront bénéficiaires de cette indemnité à partir de la rentrée 1990.

Une nouvelle période de silence national s'installe de 1994 à 1997.

– à partir de 1997 : la deuxième « relance » des ZEP est initiée par un texte aux recteurs en octobre 1997. L'insistance est mise sur les objectifs pédagogiques, sur la nécessité de revoir la carte et surtout sur l'animation des équipes puisque se tiennent des forums académiques suivis des assises nationales.

En 1999, un nouveau texte définit les réseaux d'éducation prioritaire

(REP) et les contrats de réussite. La carte est revue à la rentrée 1999 et l'insistance est ensuite mise sur les pôles d'excellence dans les ZEP et les REP.

□ L'ÉVOLUTION TERRITORIALE

Nous ne disposons malheureusement plus de l'ensemble des données sur la première carte des ZEP, celle de la rentrée 1981, revue dès la rentrée 1982. Suite à des précisions sur les critères de détermination (indicateurs économiques, sociaux et culturels), la carte des ZEP de 1982 est nettement resserrée : 363 ZEP qui concernent 8,3 % des écoliers ; 10,2 % des collégiens ; 7,4 % des élèves de LEP et 0,8 % des élèves de lycée.

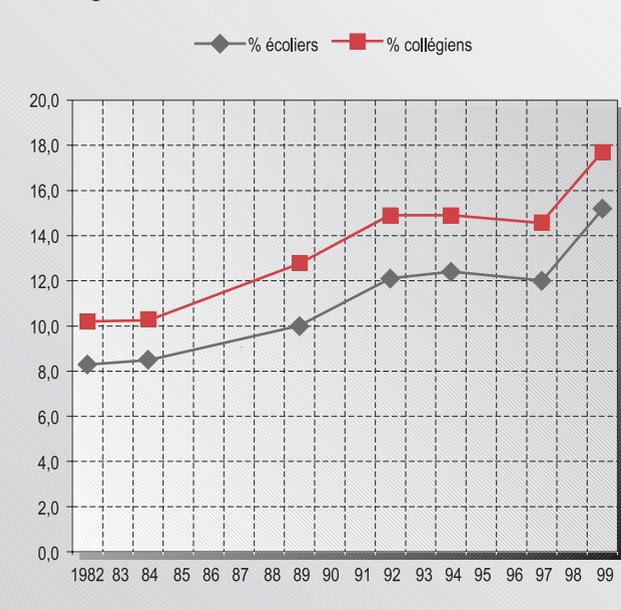
Le premier rapport du groupe de pilotage de la politique des ZEP note que les recteurs ont eu tendance à désigner, en 1981, comme zones prioritaires, « toutes leurs zones à problèmes ». Ils ont centré leur action, en 1982, sur celles qui avaient « le plus de problèmes » et où se manifestait un désir d'agir, tout en aidant à la réunion des conditions de cette action.

Le graphique 1 montre l'évolution du pourcentage d'écoliers et de collégiens en ZEP (France métropolitaine + DOM) (rentrées 1982, 1984, 1989, 1992, 1994, 1997, 1999).

Ce graphique appelle les remarques suivantes :

- une croissance quasi constante de ces pourcentages mais avec des modalités différentes ;
- entre 1984 et 1989, il n'existe pas de « signal national » de refonte de la carte, les ZEP augmentent « spontanément » ;

GRAPHIQUE 1 – Évolution de la proportion d'écoliers et de collégiens en ZEP

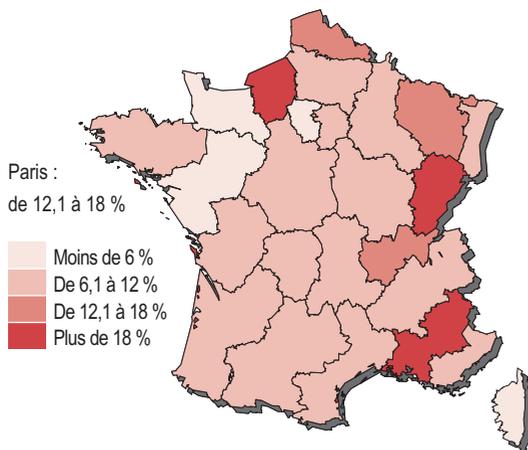


- entre 1989 et 1992, la relance de 1990 produit 2 % d'augmentation (alignement sur les DSQ) ;
- entre 1992 et 1997, une stabilité ;
- une forte augmentation (3 %) suite à la relance de 1997 et à la refonte de la carte à la rentrée 1999 (ces chiffres ne prennent pas en compte les réseaux d'éducation prioritaire) ;
- enfin, l'écart entre le pourcentage d'écoliers et de collégiens est remarquablement stable : il y a toujours 2 % de collégiens de plus que d'écoliers en ZEP.

Examinons maintenant la répartition des ZEP parmi les académies. Les cartes suivantes montrent l'évolution du pourcentage de collégiens en ZEP tous les cinq ans depuis 1984.

En 1984, dix-neuf académies ont entre 6 et 18 % de leurs collégiens en ZEP. La Corse n'a pas encore de ZEP. Caen, Nantes, Versailles et les DOM ont moins de 6 % de collégiens en ZEP. En revanche, Aix-Marseille, Rouen et Besançon en ont plus de 18 %.

CARTE [1] – Proportions de collégiens en ZEP selon les académies en 1984



En 1989, toutes les académies, y compris les DOM, ont plus de 6 % de collégiens en ZEP. Six en ont plus de 18 % : Aix-Marseille, Rouen (26,3 %) et Besançon, auxquelles s'ajoutent la Corse (24,5 %), Lille et Reims.

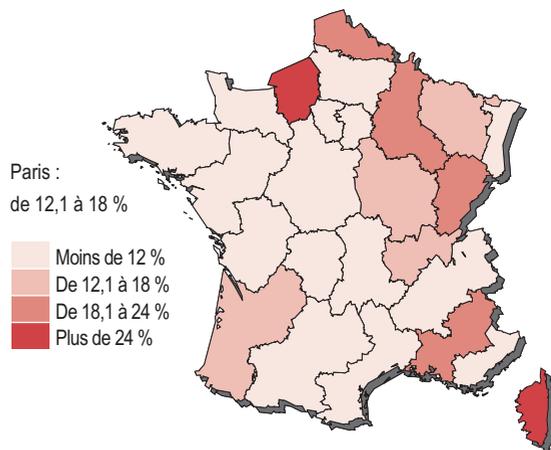
En 1994, la dispersion s'accroît. Clermont-Ferrand a moins de 6 % de collégiens en ZEP ; quinze académies en ont entre 6 et 18 % ; dix dépassent 18 %. Il s'agit des mêmes qu'en 1989 auxquelles s'ajoutent Paris, Lyon, Amiens et Dijon ainsi que les DOM.

En 1999, la dispersion est encore plus forte. Rennes, Toulouse et Clermont-Ferrand passent en dessous du seuil de 6 %. Onze académies seulement ont entre 6 et 18 % des collégiens en ZEP. Aix-Marseille, Rouen, Lille dépassent 24 % et Créteil atteint 33 % de collégiens en ZEP.

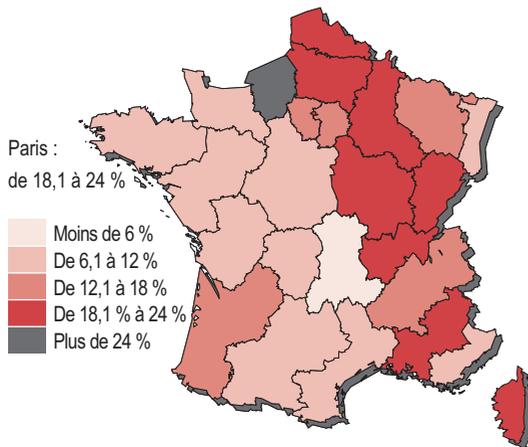
Les évolutions des différentes académies au cours de ces quinze années sont très contrastées :

- un premier groupe comprend huit académies situées dans le grand Ouest et le centre de la France

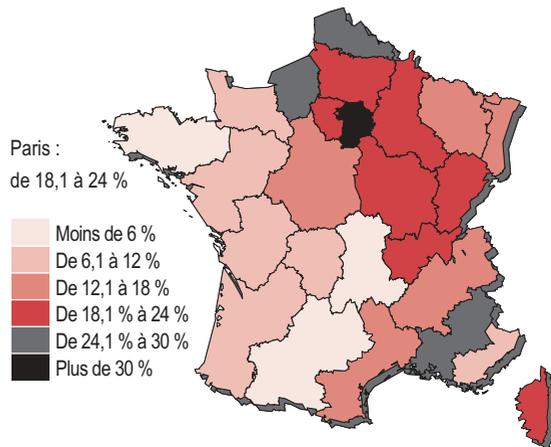
CARTE [2] – Proportions de collégiens en ZEP selon les académies en 1989



CARTE [3] – Proportions de collégiens en ZEP selon les académies en 1994



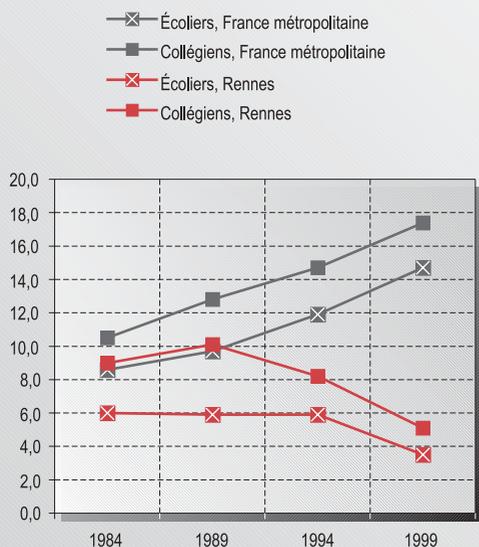
CARTE [4] – Proportions de collégiens en ZEP selon les académies en 1999



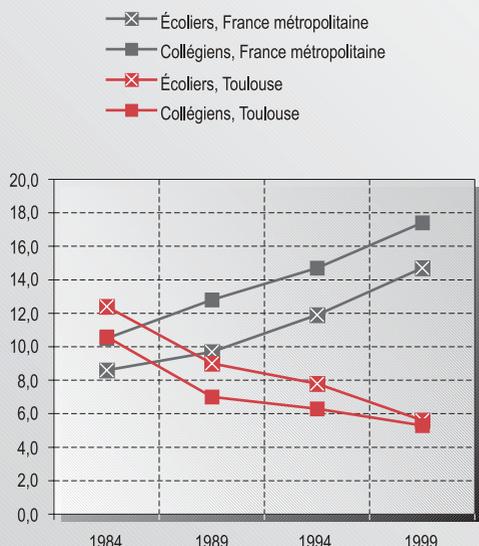
(Caen, Rennes, Nantes, Poitiers, Bordeaux, Toulouse, Limoges, Clermont-Ferrand).

Dans ces académies, le pourcentage d'écouliers et de collégiens en ZEP est toujours inférieur à la moyenne nationale, et il diminue au cours des années. De plus, l'écart entre écouliers et collégiens est très faible. L'académie de Nice se rapproche de ce profil avec une stabilité des pourcentages au cours du temps. Ce groupe est illustré par les profils de Rennes et de Toulouse (graphiques 2 et 3) ;

GRAPHIQUE 2 – Évolution comparée des académies - Proportions d'écouliers et de collégiens en ZEP - Exemple de l'académie de Rennes

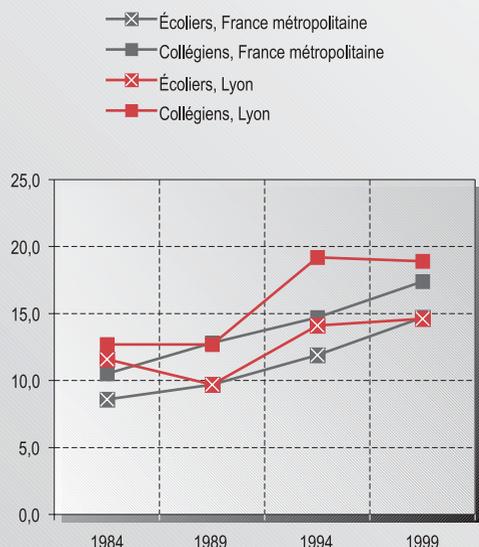


GRAPHIQUE 3 – Évolution comparée des académies - Proportions d'écouliers et de collégiens en ZEP - Exemple de l'académie de Toulouse

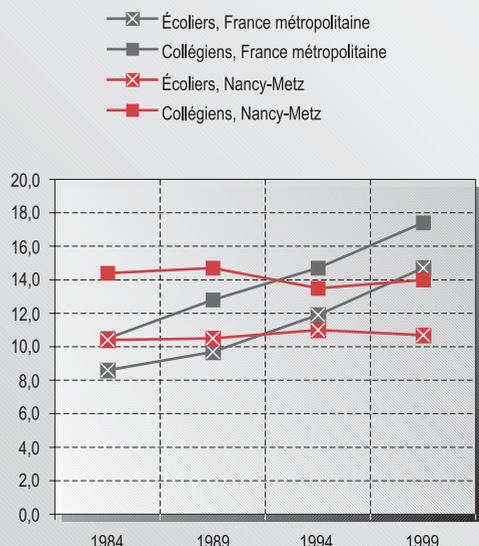


– un deuxième groupe comprend six académies (Grenoble, Lyon, Montpellier, Orléans-Tours, Strasbourg, Nancy-Metz). Le profil d'évolution des ZEP de ces académies est très proche du profil national. Il en va de même pour l'écart entre le pourcentage de collégiens et d'écouliers. Il convient de noter une étonnante stabilité dans les pourcentages d'élèves en ZEP en Lorraine. Ce groupe est illustré par les académies de Lyon et Nancy-Metz (graphiques 4 et 5) ;

GRAPHIQUE 4 – Évolution comparée des académies - Proportions d'écouliers et de collégiens en ZEP - Exemple de l'académie de Lyon



GRAPHIQUE 5 – Évolution comparée des académies - Proportions d'écouliers et de collégiens en ZEP - Exemple de l'académie de Nancy-Metz

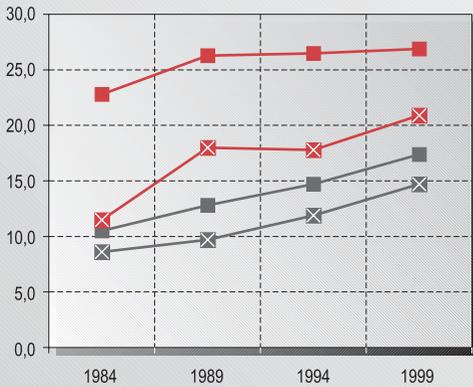


– un troisième groupe comprend six académies (Aix-Marseille, Paris, Lille, Rouen, Reims et Dijon). Dans ces académies, le pourcentage d'écouliers et de collégiens en ZEP a toujours été supérieur à la moyenne nationale, il augmente au fil du temps. De plus, le pourcentage de collégiens en ZEP est nettement supérieur au pourcentage d'écouliers, sauf pour Paris où l'écart est inversé. Ce groupe est illustré par les profils de Rouen et de Paris (graphiques 6 et 7) :
 – enfin, le dernier groupe comprend quatre académies (Créteil, Versailles, Amiens et la Corse), caracté-

risées par une très forte augmentation des ZEP à un moment donné : en 1989 pour la Corse, en 1994 pour Amiens. L'académie de Créteil a un pourcentage d'élèves en ZEP inférieur ou égal à la moyenne nationale jusqu'à la dernière modification de la carte où elle devient l'académie à pourcentage le plus fort. Versailles connaît une augmentation beaucoup plus progressive et ne dépasse que légèrement la moyenne nationale en 1999. Ce groupe est illustré par les profils de Créteil et Versailles (graphiques 8 et 9).

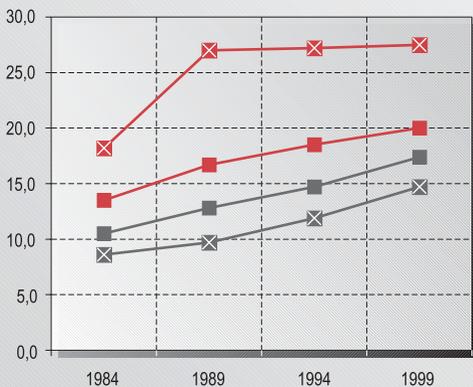
GRAPHIQUE 6 – Évolution comparée des académies - Proportions d'écouliers et de collégiens en ZEP - Exemple de l'académie de Rouen

- x— Écouliers, France métropolitaine
- Collégiens, France métropolitaine
- x— Écouliers, Rouen
- Collégiens, Rouen



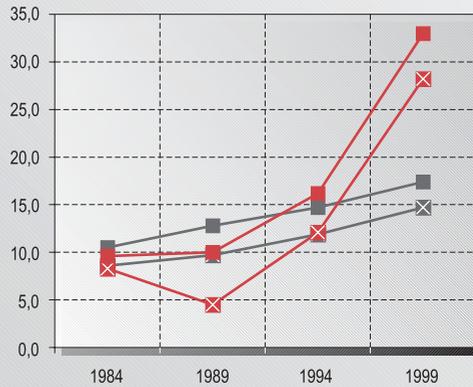
GRAPHIQUE 7 – Évolution comparée des académies - Proportions d'écouliers et de collégiens en ZEP - Exemple de l'académie de Paris

- x— Écouliers, France métropolitaine
- Collégiens, France métropolitaine
- x— Écouliers, Paris
- Collégiens, Paris



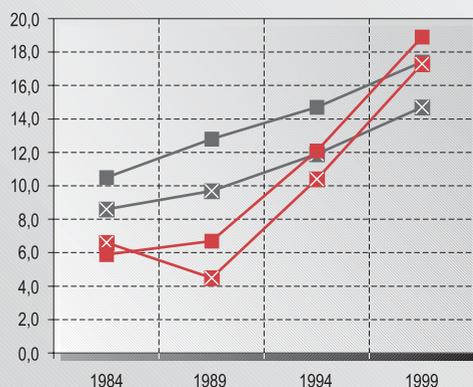
GRAPHIQUE 8 – Évolution comparée des académies - Proportions d'écouliers et de collégiens en ZEP - Exemple de l'académie de Créteil

- x— Écouliers, France métropolitaine
- Collégiens, France métropolitaine
- x— Écouliers, Créteil
- Collégiens, Créteil



GRAPHIQUE 9 – Évolution comparée des académies - Proportions d'écouliers et de collégiens en ZEP - Exemple de l'académie de Versailles

- x— Écouliers, France métropolitaine
- Collégiens, France métropolitaine
- x— Écouliers, Versailles
- Collégiens, Versailles



Pour terminer cette analyse de l'évolution de la carte des ZEP, il est intéressant de repérer dans les textes nationaux les instructions sur cette question et les critères recommandés pour la détermination des zones. Une première remarque s'impose : les critères permettant de définir les ZEP n'ont jamais été imposés du niveau national. La déconcentration a été totale de ce point de vue puisque chaque académie a choisi sa propre méthode. Ceci a bien sûr donné lieu à des questions sur la perception relative de la difficulté en fonction de la région.

Dans les premiers textes de 1981, figure une série de critères à titre indicatif. Ces « indicateurs de base » ne sont pas encore triés entre ceux qui vont servir à déterminer les ZEP et ceux qui vont servir à évaluer les projets. Ils sont présentés comme indicateurs de diagnostic :

- les écoliers non francophones et les élèves étrangers en collège ;
- à compléter par des données externes telles que les catégories socioprofessionnelles (CSP), le chômage, la proportion de familles nombreuses, la densité de l'habitat, la fréquence des placements ;
- les boursiers ;
- les retards à l'école et en sixième ;
- les flux à la fin de la cinquième, mesurés par le rapport du cycle d'orientation au cycle d'observation, et par l'entrée en CAP ;
- des indicateurs de « moyens » tels que le nombre d'élèves par classe, la part des maîtres auxiliaires ou, la scolarisation à deux ans.

En 1990, aucun indicateur précis n'est cité. Le repérage doit se faire « *en fonction de données objectives, telles que, par exemple, la situation sociale et économique de la population* ». L'insistance est mise sur la coïncidence maximale avec les quartiers en DSQ. Il est clair que la détermination repose maintenant sur des critères externes.

En 1992, les équipes de ZEP sont appelées à une évaluation complète, la nouvelle carte des ZEP est prévue pour 1994, à partir de la synthèse des évaluations internes et externes. Au même moment, une tentative d'harmonisation nationale existe par les travaux de la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'Éducation nationale sur les « taux-plafonds ». Il s'agit de résoudre le problème de la perception relative des difficultés à l'aide d'une classification des départements. L'objectif est de fixer, au niveau national, le pourcentage d'élèves en ZEP de chaque département. Les critères utilisés sont à la fois sociaux et scolaires (CSP, parents non diplômés, nationalité non européenne, HLM, familles monoparentales, RMI, évaluation CE2-sixième). Cette tentative ne prendra pas valeur d'instruction et en janvier 1994, un court texte donne les instructions suivantes :

- coïncidence de la carte des ZEP avec la politique de la ville ;
- sorties possibles de lycées généraux et technologiques ;
- sorties, à terme, des zones rurales ;
- sorties si les conditions sociales et économiques se sont améliorées, mais les progrès scolaires ne doivent pas, à eux seuls, justifier une sortie.

Ces instructions cohérentes et précises ne seront pas suivies d'effet, en raison de la difficulté induite par l'indemnité ZEP.

En 1997, on voit apparaître la question des « effets de seuil » : les ZEP ne sont pas uniformes, et les établissements hors ZEP non plus ; la difficulté sociale ou scolaire ne peut pas être résumée sous forme binaire. C'est la raison de l'apparition des réseaux d'éducation prioritaire (REP), sortes de sas d'entrées et de sorties de ZEP. D'autre part, il est de nouveau clairement indiqué que les critères sociaux priment sur les critères scolaires. Les lycées et les zones rurales ne relèvent, en général, pas des ZEP. Ceci conduit à une nouvelle carte des ZEP à la rentrée 1999, complétée par une carte des REP.

□ D'AUTRES ÉVOLUTIONS : MOYENS, ENSEIGNANTS, PARCOURS DES ÉLÈVES, ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES, PARTENARIAT ET ORGANISATION

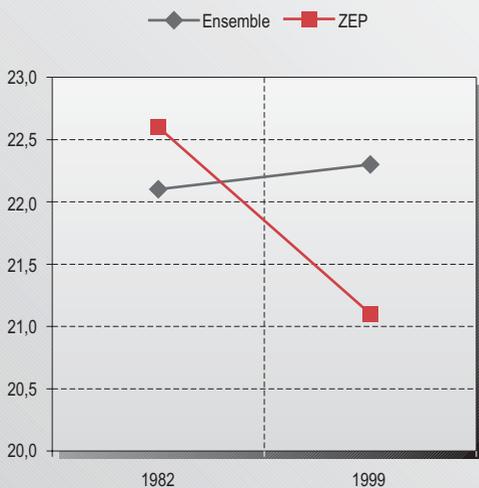
Quelle est l'évolution de la « priorité » accordée aux ZEP en terme de moyens ?

Les seuls éléments dont nous disposons pour répondre à cette question sont les suivants :

- évolution du nombre d'élèves par classe dans les écoles élémentaires ;
- évolution du nombre d'heures par élève (H/E) en collège.

En 1982, le nombre moyen d'élèves par classe dans les écoles élémentaires (y compris les classes « spéciales ») atteint presque son minimum, soit 22,1. Au même moment, les classes des écoles élémentaires en ZEP sont légèrement plus chargées : 22,6. Dès 1984, les deux données se rejoignent. En 1999, le nombre moyen d'élèves par classe dans les écoles élémentaires est de 22,3 (hors « classes spéciales »), il est de 21,1 en ZEP. On peut donc considérer que les effectifs des classes des écoles élémentaires en ZEP ont diminué en moyenne de 1,5 élèves alors que le nombre moyen d'élèves par classe restait stable dans l'ensemble (graphique 10).

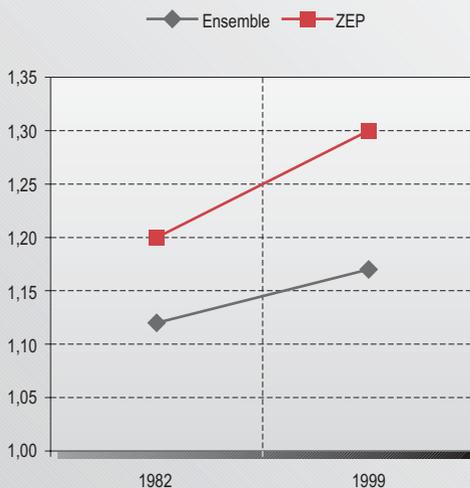
GRAPHIQUE 10 – Évolution du nombre moyen d'élèves par classe dans les écoles élémentaires



En ce qui concerne les collèges, le H/E des collèges de ZEP était déjà légèrement supérieur à celui de l'ensemble des collèges en 1982 (1,17 en ZEP pour 1,12 dans l'ensemble), ce qui représentait une dotation améliorée de 5 %. En 1999, l'écart est beaucoup plus net (1,30 en ZEP pour 1,20 dans l'ensemble) et représente une « surdotation » de 10 %. Autrement dit, la dotation en heures d'enseignement de l'ensemble des collèges a augmenté de 8 % entre 1982 et 1999, celle des collèges en ZEP a augmenté de 13 % (graphique 11).

Il est clair qu'au regard de ces deux indicateurs, la priorité accordée aux ZEP s'est nettement accentuée au cours du temps.

GRAPHIQUE 11 – Évolution du H/E dans les collèges



temps est plus intéressante. Pour pouvoir comparer, nous nous limiterons à la population des certifiés en collège. Le graphique 12 montre l'évolution de la part des moins de 35 ans dans l'ensemble des collèges et dans les collèges de ZEP avec les données de 1982, 1984, 1990, 1999.

On voit très nettement que les certifiés dans les collèges de ZEP vieillissent puis rajeunissent comme dans l'ensemble des collèges, en étant toujours un peu plus jeunes. On voit surtout que l'écart augmente. En 1999, un tiers des certifiés en collège ont moins de 35 ans, ils sont près de 45 % en collège de ZEP.

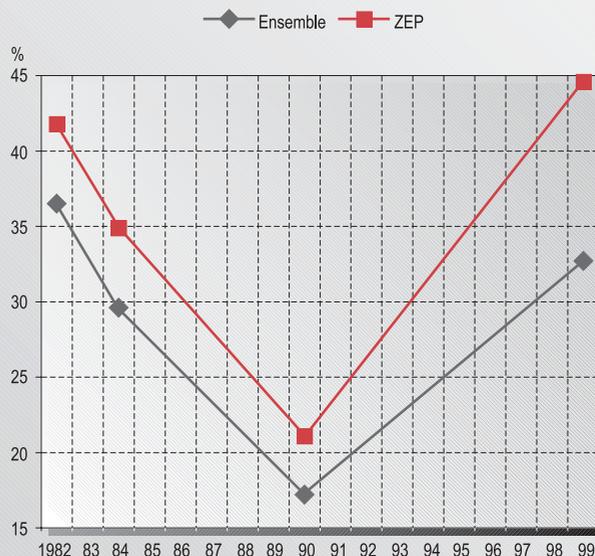
Les enseignants de collège en ZEP

En ce qui concerne les statuts, les différences sont peu significatives :

- les enseignants non titulaires sont légèrement plus nombreux en ZEP (11,3 % en 1982, 4,7 % en 1999) que dans l'ensemble des collèges (9,9 % en 1982, 3,5 % en 1999) ;
- en revanche, le pourcentage d'agrégés dans les collèges de ZEP est identique à celui de l'ensemble des collèges (3 % en 1982, 5 % en 1999) ;
- le pourcentage de PEGC était de 48 % dans les collèges en 1982, il est maintenant de 14 %. Dans les ZEP, il était légèrement inférieur (46 %) et il l'est toujours (12 %).

La proportion de jeunes enseignants en ZEP et son évolution dans le

GRAPHIQUE 12 – Évolution du pourcentage des moins de 35 ans parmi les certifiés de collège



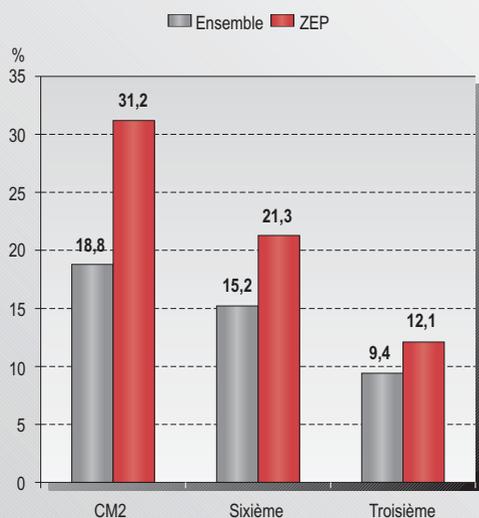
Les parcours des élèves

Considérons tout d'abord les élèves qui ont deux ans de retard et plus en CM2, en sixième et en troisième (graphiques 13 et 14).

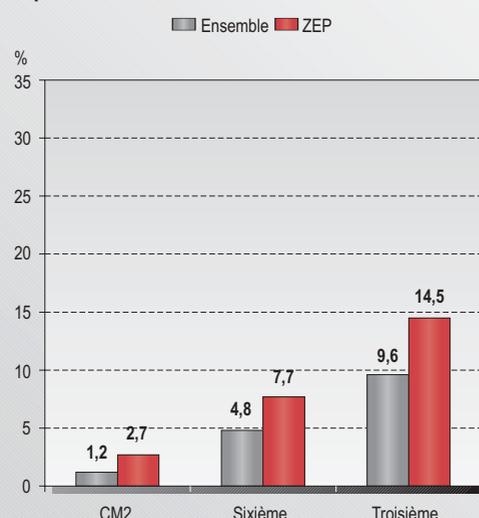
Ces deux graphiques mettent en lumière les évolutions suivantes :

- les retards en ZEP à tous les niveaux ont évolué parallèlement aux retards dans l'ensemble des collèges publics ;
- en 1982, les taux de retards diminuent quand le niveau de formation augmente. Ceci s'explique facilement en troisième puisqu'une part non négligeable des élèves de sixième n'accéderont pas au niveau troisième. Ce phénomène est plus étonnant

GRAPHIQUE 13 – Retards de deux ans et plus en 1982



GRAPHIQUE 14 – Retards de deux ans et plus en 1999



entre le CM2 et la sixième. Il peut s'expliquer par le passage direct d'élèves très âgés en CPPN, par l'importance des SES à cette époque et par une fuite persistante entre l'école primaire et le collège. L'ampleur de l'écart est très nette en ZEP puisque 31,2 % des élèves de CM2 ont plus de deux ans de retard et seulement 21,3 % des élèves de sixième ;

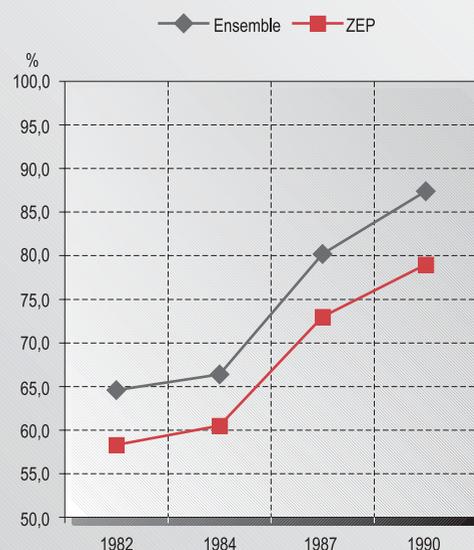
– en 1999, la scolarisation est totale jusqu'à la fin du collège (la classe de troisième recouvre ici les troisièmes générale, d'insertion et technologique). En conséquence, les taux de retards augmentent quand le niveau de formation augmente ;

– les taux de retards ont considérablement diminué en CM2 et en sixième : 16 fois moins pour l'ensemble des CM2, 3 fois moins pour l'ensemble des sixièmes. Ceci est également vrai en ZEP : 12 fois moins en CM2, presque 3 fois moins en sixième. Mais l'écart est maintenu ;

– en troisième, les taux de retard augmentent au fur et à mesure de la scolarisation de tous les élèves. Ils diminuent depuis 1990 et retrouvent en 1999 la même valeur qu'en 1982. En ZEP, ils restent supérieurs (14,5 %) à leur valeur de 1982 (12,1 %).

Cette évolution des taux de retards doit être complétée par les données existantes sur la réalisation progressive du « collège unique ». De 1982 à 1990, le poids du cycle d'orientation (quatrième et troisième, y compris technologiques) par rapport au cycle d'observation (sixième et cinquième) constitue un indicateur pertinent à cet égard (graphique 15). Son augmentation traduit le déclin des orientations précoces vers des filières courtes ou vers l'apprentissage

GRAPHIQUE 15 – Poids en pourcentages du cycle d'orientation par rapport au cycle d'observation



avant la fin du premier cycle. L'évolution en ZEP est parallèle à celle de l'ensemble des collèges publics.

En 1999, cet indicateur n'est plus pertinent puisque l'on peut considérer que l'ensemble des élèves de collège accèdent d'une façon ou d'une autre à la classe de troisième. En revanche, on peut maintenant analyser le type de classe de troisième qui accueille les élèves :

- 93,3 % des élèves de troisième sont en troisième générale dans l'ensemble des collèges publics. En ZEP, ce pourcentage est légèrement inférieur (92,4 %) ;
- la différence est plus nette sur les troisièmes d'insertion qui accueillent 6 % des élèves de troisième en ZEP, soit le double du pourcentage dans l'ensemble des collèges publics. À l'inverse, la proportion des élèves accueillis en troisième technologique de collège est inférieure en ZEP (1,6 %) à celle de l'ensemble des collèges publics (3,7 %).

Les orientations des textes officiels : les priorités pédagogiques, les partenaires, l'organisation

En 1981 et 1982, les premiers textes sont centrés sur la méthode de construction des projets (analyse des besoins, définition d'objectifs, durée de l'action) mais n'indique pas de « priorités pédagogiques ». Les projets d'action éducative (PAE), première esquisse des futurs projets d'établissement, sont la référence. Tous les partenaires sont cités pour la concertation autour de la naissance des ZEP. Mais les textes insistent sur les liens avec les parents (y compris par des actions de formation), avec les élus et avec les partenaires culturels et sociaux culturels. En terme d'organisation, c'est le niveau départemental qui pilote les ZEP, mais l'initiative est avant tout « à la base ». Les équipes d'animation des zones sont constituées de personnels de compétences variées, « *intéressés par cette activité, animés d'un souci de dialogue* ».

Le texte de 1990 ne définit pas non plus de priorités pédagogiques. La démarche de projet existe maintenant dans la loi (projets d'école et d'établissement). On retrouve les mêmes partenaires qu'en 1981-1982 auxquels s'ajoutent les organismes de prévention de la délinquance et les missions locales. En fait, ce texte définit surtout une nouvelle organisation des ZEP, organisation qui n'a pas varié depuis. Les recteurs et les inspecteurs d'académie doivent mettre en place des groupes de

pilotage, le niveau académique et départemental sont tous deux concernés. Mais surtout, les équipes d'animation de 1981-1982, non hiérarchiques et volontaires, sont remplacées par un responsable, un coordonnateur et un conseil de zone. Le responsable est un chef d'établissement, un IEN ou un directeur de CIO. Le conseil de zone réunit, au minimum, tous les responsables pédagogiques. On passe de la phase d'organisation « militante » à une organisation inscrite dans la hiérarchie de l'éducation nationale. Le coordonnateur, créé à cette date, réalise la synthèse des deux approches. Le choix est indépendant de la fonction qu'il exerce et est basé sur sa motivation et son dynamisme. Il est chargé de l'animation interne de la zone et de l'interface avec l'équipe DSQ.

Le premier texte d'orientations pédagogiques est celui de décembre 1992, et l'une des phrases essentielles de ce texte sera souvent reprise par la suite : « *Il ne s'agit en aucun cas de réviser à la baisse les objectifs du système éducatif au prétexte que l'action pédagogique y serait plus difficile* ». Une liste très riche de priorités est alors énoncée : scolarisation à deux ans, liaison école-collège, maîtrise de la langue, enseignements artistiques et action culturelle, éducation physique et sportive, études dirigées. Les ZEP deviennent des « espaces d'innovation pédagogique ». Au même moment, on voit s'ajouter aux partenaires habituels ceux de la police et de la justice dans un objectif de sécurité et ceux de la santé. Ce texte comprend également des instructions en matière de formation et de gestion des personnels. L'indemnité de sujétion spéciale existe depuis deux ans, le texte y ajoute des priorités en terme de promotion et de mutation.

Dans la période récente (1997-1999), les priorités pédagogiques sont de nouveau fortement présentes. Ce sont les mêmes qu'en 1992, avec, en premier lieu, le maintien des exigences d'apprentissage. On voit apparaître l'éducation à la citoyenneté et la lecture de l'image. Les partenaires sont toujours là avec une forte insistance sur les parents. La question véritablement nouvelle concerne la mixité sociale, reconnue comme un facteur de réussite scolaire. Ceci conduit à l'apparition des « pôles d'excellence scolaire ». Leur objectif est double : enrichir l'offre de formation dans les ZEP et favoriser le retour ou le maintien d'une réelle mixité sociale. ■

Sigles utilisés

CAP	Certificat d'aptitude professionnelle.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
CM2	Cours élémentaire deuxième année.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CSP	Catégorie socioprofessionnelle.
DEP	Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Éducation nationale (maintenant DPD : Direction de la programmation et du développement).
DOM	Départements d'outre-mer.
DSQ	Développement social des quartiers.
H/E	Nombre d'heures par élève.
HLM	Habitation à loyer modéré.
I(G)EN	Inspecteur (général) de l'Éducation nationale.
PAE	Projet d'action éducative.
REP	Réseau d'éducation prioritaire.
RMI	Revenu minimum d'insertion.
SES	Section d'éducation spécialisée.
ZEP	Zone d'éducation prioritaire.